

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 20 Septembre 2024

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Sylvie TROTIN, Carmen ARANEGA, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Jean-Francis FRANCHET, Marina PICORNELL, Jérôme CATHALA, Lucy FERRER, Jean Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Carole COLMENERO, Arnaud TREMOUILLE, Christophe MONELLS, Claude CAMPS, Dominique TEXTORIS, Yolande LAFRANCAISE, Bernard MARY, Alain GRIEU, Caroline LANGLAIS, Bernard CONSTANS, Frédérique CUGULLERE,

Absents excusés : Mme Marie DARNER ayant donné procuration à Mme Carole COLMENERO, Mme Brigitte LESIEUR ayant donné procuration à M. Alain GRIEU, M. Pierre TILLOIS ayant donné procuration à M. Jean-Francis FRANCHET, M. Michel CUGULLERE ayant donné procuration à Mme Frédérique CUGULLERE, Jérôme RUMEAU ayant donné procuration à Laurence AUSINA

Secrétaire de séance : Lucy FERRER

Objet : 2024/0/15 - Modification du tableau des effectifs
--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant le besoin de créer un emploi permanent à temps complet pour satisfaire au besoin des missions de secrétariat général, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Il est proposé à l'assemblée de créer un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet ;

Le tableau des emplois permanents de la collectivité proposé est modifié comme suit :

Le tableau des effectifs après l'ouverture des postes proposés est le suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 26/09/2024

CATEGORIE	GRADES OU EMPLOIS	Emplois AUTORISES	Emplois POURVUS	Temps travail
	EMPLOIS FONCTIONNELS			
A	Directeur Général des Services	1	1	100%
A	Directeur Général Adjoint des Services			
	TOTAL (1)	1	1	
	FILIERE ADMINISTRATIVE			
A	Attaché Principal	0	0	
A	Attaché	1	0	
B	Rédacteur	2	1	100%
B	Rédacteur Principal de 2ème classe	1	1	100%
B	Rédacteur Principal de 1ère classe			
C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	2	2	100%
C	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	2	0	TNC
C	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	6	6	100%
C	Adjoint Administratif	6	4	100%
C	Adjoint Administratif	1	0	TNC
	TOTAL (2)	21	14	
	FILIERE TECHNIQUE			
B	Technicien Principal de 1ère classe	1	1	100%
B	Technicien Principal de 2ème classe	0	0	
B	Technicien	0	0	
C	Agent de Maîtrise Principal	4	4	100%
C	Agent de Maîtrise	1	1	100%
C	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	2	1	100%
C	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	32	25	100%
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	4	3	TNC
C	Adjoint Technique	13	7	100%
C	Adjoint Technique	8	1	TNC
	TOTAL (3)	65	43	
	FILIERE ANIMATION			
B	Animateur Principal de 1ère classe	1	1	100%
B	Animateur Principal de 2ème classe			
C	Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	1	1	100%
C	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	4	3	100%
C	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	1	0	TNC
C	Adjoint d'Animation de 1ère classe	0	0	
C	Adjoint d'Animation	3	0	TNC
C	Adjoint d'Animation	6	1	100%
	TOTAL (4)	16	6	
	FILIERE SOCIALE			
C	Agent spécialisé ppl des écoles maternelles de 1ère classe	2	1	100%
C	Agent spécialisé ppl des écoles maternelles de 2ème classe	6	5	100%
C	Agent spécialisé ppl des écoles maternelles de 2ème classe	0	0	TNC
C	Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe	0	0	100%
	TOTAL (5)	8	6	
	FILIERE POLICE MUNICIPALE			
C	Brigadier Chef Principal	5	4	100%
	TOTAL (6)	5	4	
	FILIERE MEDICO-SOCIALE			
B	Technicien Paramédical de classe normale	1	1	TNC
	TOTAL (7)	1	1	
	TOTAL (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)+(7)	117	75	

AGENTS EN DISPO : 4

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet ;
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** au budget correspondant les crédits ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l' élu délégué à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 02 Octobre 2024

02 OCT. 2024
PUBLIÉ LE.....

Le Maire,
Laurence AUSINA

